



Compagnie Française de Révision et d'Expertise Comptable

inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables et auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
S.A.R.L. au capital de 500.000 euros - SIRET 343 184 065 00021 - APE 6920Z - R.C.S. CRÉTEIL B 343 184 065
141, Quai de Bonneuil 94214 La Varenne cedex - Tél. 01.48.83.52.17 - contact@cofrec.com

Associés:

Christelle PUJO

Pascal CIRIO

ADOES

Siège Social : 88 Rue Marcel Bourdarias

BP 63

94142 ALFORTVILLE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

Aux membres de l'association ADOES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 6 juillet 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADOES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par Le Conseil d'Administration le 12 Juin 2020 sur la base des éléments disponible à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous

Membre du G.I.E. POLARIS CONSEIL • 2, rue de Phalsbourg 75017 PARIS

Filiales : CNA - EXPERTS ASSOCIÉS et C.C.A. - CONSEIL & AUDIT • 12, avenue Georges Clemenceau 94700 Maisons-Alfort

Exercice clos le 31 décembre 2019

n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et moral du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Exercice clos le 31 décembre 2019

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Varenne, le 17 Juin 2019

COFREC

représentée par :



Pascal Cirio

Chargé de mandat

ADOES

Bilan

Bilan

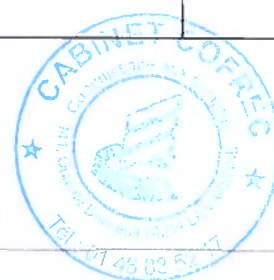
Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort prov.	Net	Net	
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	2 880		2 880		2 880
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	2 880		2 880		2 880
<i>Stocks en cours</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	1 790		1 790	1 592	198
Créances usagers et comptes rattachés	15 301		15 301	5 542	9 759
Autres créances					
· Fournisseurs débiteurs	731		731		731
· Personnel					
· Organismes sociaux				573	- 573
· Etat, impôts sur les bénéfices					
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
· Autres	13 712		13 712	25 894	- 12 182
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	279 381		279 381	283 531	- 4 150
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	310 914		310 914	317 132	- 6 218
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	313 794		313 794	317 132	- 3 338

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	13 158	13 158	
. Ecart de réévaluation			
. Réserves	60 550	60 550	
. Report à nouveau	145 283	162 792	- 17 509
. Résultat de l'exercice	-20 911	-17 509	- 3 402
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	198 079	218 991	- 20 912
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 850	342	3 508
Fournisseurs et comptes rattachés	3 380	5 210	- 1 830
Autres	93 785	92 588	1 197
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	14 700		14 700
TOTAL (IV)	115 715	98 141	17 574
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	313 794	317 132	- 3 338
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			



Compte de résultat



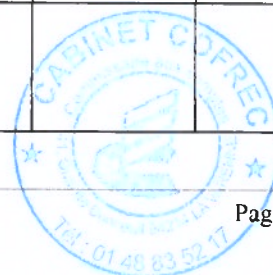
Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	197 808		197 808	119 088	78 720
					66,10
Montants nets produits d'expl.	197 808		197 808	119 088	78 720
					66,10
Autres produits d'exploitation					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Cotisations					
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
Autres produits			12	0	12
Reprise de provisions					N/S
Transfert de charges					
Sous-total des autres produits d'exploitation			12	0	12
					N/S
Total des produits d'exploitation (I)			197 820	119 088	78 732
					66,11
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)					
Produits financiers					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés			598	593	5
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					0,84
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (III)			598	593	5
					0,84
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (IV)					
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			198 418	119 682	78 736
					65,79
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-20 911	-17 509	-3 402
					19,43
TOTAL GENERAL			219 330	137 190	82 140
					59,87

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	29 804	12 569	17 235	137,12
Services extérieurs	6 259	5 946	313	5,26
Autres services extérieurs	134 327	112 821	21 506	19,06
Impôts, taxes et versements assimilés	183	22	161	731,82
Salaires et traitements	33 937	4 057	29 880	736,50
Charges sociales	14 817	1 775	13 042	734,76
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements				
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	2	0	2	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	219 329	137 190	82 139	59,87
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	1		1	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	1		1	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	219 330	137 190	82 140	59,87
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT				
TOTAL GENERAL	219 330	137 190	82 140	59,87
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				



	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Personnel bénévole				
Total				

ADOES

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 313 794,35 E.

Le résultat net comptable est une perte de 20 911,48 E.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

EVENEMENT POST CLOTURE

L'épidémie du coronavirus, dont nous ignorons encore l'ampleur et la durée, s'est propagée dans le monde entier depuis janvier 2020. Pour faire face à cette crise sanitaire, la France a pris des mesures de confinement en mars 2020 afin de limiter la propagation du virus.

Les impacts de cette crise sanitaire sur les comptes 2020 et les conséquences pour la société ne sont pas encore connus à la date d'établissement des comptes.

Il s'agit d'un événement postérieur à la clôture qui n'a pas d'impact sur les comptes de l'exercice 2019.



Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 880 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		2 880		2 880
Immobilisations corporelles	1 175		1 175	
Immobilisations financières				
TOTAL	1 175	2 880	1 175	2 880

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Immobilisations incorporelles en cours	2 880	0	2 880	Non amortiss.
TOTAL	2 880		2 880	

Etat des créances = 29 743 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	29 743	29 743	
TOTAL	29 743	29 743	

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises	13 158			13 158
Report à nouveau	162 792		17 509	145 282
Report à nouveau débiteur				
Résultat sous contrôle de tiers financeur				
Fonds de roulement des activités				
Réserve d'investissement	40 322			40 322
Réserve de compensation				
Réserve de trésorerie	20 228			20 228
Résultat de l'exercice	-17 509	-20 911	17 509	-20 911
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	218 991	- 20 911	0	198 079

Etat des dettes = 115 715 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	3 380	3 380		
Dettes fiscales & sociales	4 570	4 570		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	93 065	93 065		
Produits constatés d'avance	14 700	14 700		
TOTAL	115 715	115 715		

Annexes aux comptes annuels (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 7 230 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs fact. non parvenues (408100)	3 380
TOTAL	3 380

Autres dettes	Montant
Aae sur formations (419800)	3 850
TOTAL	3 850

Produits constatés d'avance = 14 700 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance (487000)	14 700
TOTAL	14 700





Compagnie Française de Révision et d'Expertise Comptable

inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables et auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
S.A.R.L. au capital de 500.000 euros - SIRET 343 184 065 00021 - APE 6920Z - R.C.S. CRÉTEIL B 343 184 065
141, Quai de Bonneuil 94214 La Varenne cedex - Tél. 01.48.83.52.17 - contact@cofrec.com

Associés:

Christelle PUJO

Pascal CIRIO

ADOES

Siège Social : 88 Rue Marcel Bourdarias

BP 63

94142 ALFORTVILLE CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31/12/2019

Aux membres de l'association ADOES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisé. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il nous appartient, selon les termes de l'article 612-5 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 612-5 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La Varenne, le 17 Juin 2019

COFREC

représentée par :

Pascal Cirio

Chargé de mandat